

Appel de dossiers

Création et intégration d'œuvres d'art dans l'espace public

Parc Précieux-Sang

Table des matières

OBJET DE L'APPEL DE DOSSIER	3
Contexte général	3
Objectifs de l'appel.....	5
Description du projet.....	5
ADMISSIBILITÉ ET NON-CONFORMITÉS DES CANDIDATS	6
Admissibilité	6
Exclusion et non-conformité	6
SÉLECTION	6
Processus de sélection	6
Critères de sélection.....	7
ÉCHÉANCIER ET PARC PRÉCIEUX-SANG.....	7
Échéancier	7
Parc Précieux-Sang	8
DÉPÔT D'UNE CANDIDATURE.....	9
Dossier de candidature.....	9
Renseignements	9
Acceptation par les candidats	10
RESSOURCES FINANCIÈRES.....	10
Budget	10
DISPOSITION D'ORDRE GÉNÉRAL	11
Réalisation de l'œuvre.....	11
Droits, contraintes et engagements.....	12
Documentation de l'œuvre	12
Annexe 1 : Fiche technique des pilastres	14
Annexe 2 : Formulaire d'identification du candidat.....	19

OBJET DE L'APPEL DE DOSSIER

Contexte général

Grâce au Fonds des legs- développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine de Patrimoine Canada, la Ville de Nicolet est à la recherche d'un.e artiste ou un collectif d'artistes en art visuel afin de participer à un projet d'art dans le parc Précieux-Sang. Dans un souci de favoriser un plus grand accès à la culture, cet appel de dossiers vise à intégrer l'art dans le paysage du territoire nicolétain. Ce processus se veut aussi un moyen pour favoriser le rayonnement des artistes de chez nous et leur rôle actif dans le développement culturel.

Le parc Précieux-Sang accueillait autrefois le monastère des Sœurs du Précieux-Sang. Le lieu est aménagé en parc de détente et de zénitude, dans lequel on y retrouvera des éléments du patrimoine.

Le 28 août 1896, Mgr Elphège Gravel accueille les premières religieuses du Précieux-Sang qui viennent d'ouvrir un monastère à Nicolet en réponse à sa demande, formulée quelque mois plus tôt, pour « une colonie de Sœurs du Précieux-Sang » dans sa ville épiscopale. Les moniales contemplatives, au nombre de huit, sont conduites par la vénérée Mère Catherine-Aurélie-du-Précieux-Sang, fondatrice de l'Institut du Précieux-Sang de Saint-Hyacinthe. Cette institution, fondée en 1861, connaît un essor remarquable : onze monastères sont érigés du vivant de sa fondatrice. Vers la fin des années 1950, ce nombre atteindra trente-quatre, répartis dans plusieurs provinces du Canada, aux États-Unis, aux Antilles, à Rome et au Japon. Le premier monastère nicolétain sis dans l'ancien couvent des Sœurs Grises est d'apparence modeste, mais sa chapelle attire rapidement les fidèles de la région qui aiment prier dans le silence ou en écoutant les religieuses. Quelque treize ans plus tard, le nombre de religieuses ayant sensiblement augmenté, on construit un nouveau monastère, plus spacieux et plus conforme aux exigences de la vie monastique. En 1909, Mgr Hermann Brunault préside avec grandes pompes à l'inauguration du nouvel édifice auquel on ajoutera, en 1952, une importante annexe comportant, entre autres, une infirmerie pour les sœurs malades ou âgées. Les Sœurs Adoratrices du Précieux-Sang sont des religieuses contemplatives; elles se vouent, dans le cloître, à une vie de silence, de solitude et de recueillement en se réservant toutefois des heures de récréation. Le culte du Précieux-Sang est leur première et principale fin : elles vénèrent et adorent avec ferveur le Sang

du Christ et s'efforcent d'en propager le culte. Elles honorent aussi Marie, spécialement dans le mystère de son Immaculée Conception. Elles se dévouent par ailleurs tout spécialement pour les prêtres et les missionnaires dont elles ont accepté d'être les auxiliaires cachées. Pour assurer leur pain quotidien, elles s'occupent, en silence, à des travaux rémunérés tels la confection d'hosties, l'entretien de linge destiné au culte ainsi qu'à la décoration de crucifix et de statues. De plus, l'œuvre du Secrétariat apporte secours spirituel et réconfort aux personnes en détresse. Après avoir connu des années d'abondance en termes de vocations religieuses et assuré une présence de plus de 100 ans en milieu nicolétain, la petite communauté décroît rapidement. Faute de relève, les religieuses se voient finalement signifier leur départ du monastère, le 21 novembre 2001, par un décret de la Supérieure générale Sœur Suzanne Teasdale. Le 2 décembre suivant, la chapelle est ouverte au public une dernière fois pour la célébration dominicale. Les dernières religieuses, au nombre de 13, dont plus de la moitié dépassent 80 ans, sont dirigées vers les autres maisons de Saint-Hyacinthe, Trois-Rivières et Chambly. Le monastère sera vendu le 30 septembre 2002 et démoli un mois plus tard.

Références : « Il y a soixante ans, les Sœurs du Précieux-Sang arrivaient à Nicolet », Panorama; la revue diocésaine, no 14, 15 septembre 1956, p. 5-6. Denis Fréchette. Le diocèse de Nicolet 1885-1985. Arthabaska, Imprimerie d'Arthabaska, 1985, 363 p. historiques de la conservation : Ce fonds a été cédé aux Archives du Séminaire le 14 décembre 2001.

Pour de plus amples informations en lien avec les Sœurs du Précieux-Sang, il est possible de consulter les liens suivants :

- <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3270177>
- <https://archivesseminairenicolet.wordpress.com/wp-content/uploads/2019/04/fonds-soeurs-adoratrices-prc3a9cieux-sang.pdf>
- <https://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=17363&type=pge>

À travers la conceptualisation de son œuvre, l'artiste devra prendre en considération la vocation du parc Précieux-Sang. En cohérence avec la zone d'intervention, l'œuvre ne devra pas constituer un écran à la nature.

L'œuvre pourra intégrer des composantes abstraites, de multiples matériaux et être une interprétation artistique de l'histoire religieuse et patrimoniale des lieux.

L'œuvre devra être conçue comme une installation extérieure qui résiste au climat québécois, ayant une durabilité d'au moins 10 ans et fait de matériaux qui ne nécessitent pas ou peu d'entretien. Les composantes doivent être résistantes aux vandalismes et proposer une conception sécuritaire pour un lieu public.

Unique et originale, l'œuvre ne doit pas être une duplication, une copie ou une reproduction d'une œuvre existante.

Cet appel est ouvert à tous les artistes ou collectifs d'artistes en mesure de démontrer leur capacité à réaliser de façon autonome le projet attendu. Une priorité sera accordée aux artistes résidents ou natifs de Nicolet.

Objectifs de l'appel

La Ville souhaite :

- Que l'œuvre sélectionnée soit un emblème fort et incontournable dans le paysage Nicolétain;
- Mettre en valeur l'histoire et le patrimoine du parc;
- Offrir une place de choix dans l'acte de commémoration des festivités du 350^e anniversaire de la Ville;
- Que l'appropriation de l'art public pour l'ensemble des citoyens.

Description du projet

La Ville de Nicolet souhaite que les huit (8) pilastres constituant l'ancienne palissade du monastère soit mise en valeur de façon artistique, afin de valoriser les structures, en plus d'apporter une touche historique à ces vestiges patrimoniaux.

Les pilastres pour la réalisation de l'œuvre sont situés au parc Précieux-Sang. Les artistes intéressés sont invités à soumettre leur dossier d'ici le 10 juillet 2024, 18 h. Le dévoilement de l'œuvre devra se faire au plus tard en octobre 2024.

ADMISSIBILITÉ ET NON-CONFORMITÉS DES CANDIDATS

Admissibilité

Pour être admissible à l'appel de dossier, l'artiste doit :

- Être de citoyenneté canadienne ou avoir le statut de résident permanent du Canada;
- Artistes résidents ou natifs de Nicolet;
- Être un artiste émergent : toute personne qui est au début de sa carrière artistique;
- Être un artiste professionnel : toute personne qui pratique un art à son propre compte.

Le terme « artiste » peut désigner un individu seul, un regroupement, une personne morale ou un collectif. Le contexte professionnel exclut le milieu scolaire, c'est-à-dire qu'un étudiant du cégep ou du premier cycle universitaire ne peut être candidat au présent concours.

Exclusion et non-conformité

Voici les éléments entraînant l'exclusion d'une candidature :

- Non-respect de la date et de l'heure du dépôt ;
- Ne pas être un artiste émergent ou amateur;
- Un dossier de candidature incomplet.

SÉLECTION

Processus de sélection

1. Les dossiers de candidatures seront évalués par un comité formé d'employés de la Ville de Nicolet et de deux représentants du comité consultatif culturel.
2. La Ville de Nicolet peut inviter un candidat potentiel à soumettre sa candidature après la fermeture des inscriptions, dans le cas où les candidatures reçues sont en nombre insuffisant, inadmissibles et/ou dont l'évaluation préliminaire est sous la note du 70 %.
3. Recommandation de commande de l'œuvre auprès du conseil municipal.

4. Une lettre de réponse sera acheminée à tous les artistes qui auront soumis un dossier retenu ou non retenu
5. La signature d'un contrat de commande sera réalisée pour l'œuvre acquise. Ce dernier inclura le transfert des droits de propriété.

Critères de sélection

Les critères de sélection respectent les éléments énumérés dans la section « Dossier de candidature », selon le pointage suivant :

Qualité du dossier et la pertinence de l'œuvre	7 points
Artistes résidents ou natifs de Nicolet	3 points
Présentation de l'artiste, de sa démarche de création et de ses œuvres les plus pertinentes en lien avec les objectifs de cet appel de dossier	7 points
Description détaillée du projet	10 points
Utilisation et inspiration de l'histoire et du patrimoine	5 points
Intégration dans le paysage	5 points
Dossier visuel du projet	5 points
L'impact visuel dans l'espace public	3 points
Curriculum Vitae et portfolio	5 points
TOTAL	50 points

ÉCHÉANCIER ET PARC PRÉCIEUX-SANG

Échéancier

Diffusion de l'appel de dossier en art	17 juin 2024
Réception des candidatures des artistes	10 juillet 2024
Rencontre du comité de sélection	11 juillet 2024
Réception des esquisses finales	12 août 2024
Réalisation de l'œuvre	Entre septembre et octobre 2024
Inauguration du parc	Octobre 2024

Parc Précieux-Sang



Contraintes

L'œuvre ne devra pas comporter de composantes, sonores et/ou interactives. Les ancrages devront être positionnés de manière à permettre l'écoulement de l'eau et de la neige.

Autres spécifications techniques

Les matériaux composant l'œuvre devront être :

- d'un entretien minimal;
- résistants aux chocs accidentels et au vandalisme;
- composés de matériaux compatibles;
- conformes aux normes de sécurité dans les édifices publics;
- ne présenter aucune arête vive risquant de blesser;
- conçus de façon à ne pouvoir y grimper.

DÉPÔT D'UNE CANDIDATURE

Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre les éléments ci-dessous en un seul document PDF et être envoyé par courriel à l'adresse communaute@nicolet.ca, d'ici le mercredi 10 juillet 2024, 18 h:

1. Coordonnées complètes de la personne responsable du projet (prénom, nom, téléphone, courriel et adresse postale);
2. Présentation de l'artiste, de sa démarche de création et de ses œuvres les plus pertinentes en lien avec les objectifs de cet appel de dossier (maximum 1 page);
3. Description détaillée du projet (titre, vision, thématique, style envisagé, médium utilisé, échéancier, budget sommaire, motivation, Utilisation et inspiration de l'histoire et du patrimoine ...) (maximum 2 pages);
4. Curriculum vitae ou biographie de l'artiste (250 mots maximum);
5. Dossier visuel détaillé du projet de façon numérique en format JPG (dimensions, images, vidéos, photos, croquis, plans...);
6. Portfolio comprenant un maximum de 10 photos d'œuvres produites au cours des 5 dernières années, qui représentent bien la pratique artistique de l'artiste ou du collectif d'artistes, accompagnées d'une description (titre des œuvres et années de réalisation);
7. Dossier de presse (facultatif).

Renseignements

Le dossier de candidature doit être envoyé au plus tard le mercredi 10 juillet, 18 h. Les candidatures reçues après cette date seront refusées.

L'envoi peut se faire via courriel à l'adresse suivante: communaute@nicolet.ca. Un courriel de confirmation sera acheminé dans les 3 jours ouvrables suivant la réception du dossier.

Pour les candidatures transmises par la poste, acheminer l'ensemble des documents à :

Services à la communauté

316, rue du Frère-Dominique Nicolet, Québec, J3T 1K6

Le cachet de poste fait foi de la date limite.

Toutes les questions relatives à cet appel de dossiers doivent être adressées à la responsable du projet : Mélanie Desmarais, agente de développement culturel et vie communautaire au 819 293-6901 poste 1703 ou par courriel à : m.desmarais@nicolet.ca

Le dossier doit être fourni en format numérique sur un support CD, Clé USB ou par l'entremise d'un courriel.

Acceptation par les candidats

Le dépôt de la candidature confirme que le candidat a pris connaissance de toutes les exigences, conditions et spécifications de l'appel de dossier.

RESSOURCES FINANCIÈRES

Budget

Le budget total pour l'œuvre est de vingt mille dollars (20 000 \$), taxes incluses.

Ce budget comprend :

- Les honoraires et les droits d'auteur de l'artiste;
- Les frais de production des plans, des devis et des estimations de coûts (préliminaires et définitifs) de l'œuvre;
- Les honoraires des professionnels dont le travail est requis pour l'exécution de l'œuvre;
- Le coût des matériaux et des services (main-d'œuvre, machinerie, outillage et accessoires) requis pour la conception et la réalisation de l'œuvre;

- Le transport, l'installation, la sécurisation du site et de l'œuvre pendant son installation, et la remise en état des lieux;
- Le coût des permis, s'il y a lieu, et tous les frais de coordination relatifs à la réalisation de l'œuvre;
- Les dépenses relatives aux déplacements et les frais de messagerie;
- Un budget d'imprévus d'au moins 10 %;
- Une assurance responsabilité civile de deux millions de dollars (2 000 000 \$) pour la durée des travaux, une assurance contre les pertes d'exploitation, une couverture hors site, une assurance transport et une assurance flottante d'installation tous risques avec valeur de remplacement à neuf. Cette dernière doit couvrir la valeur de l'œuvre avant taxes;
- Les frais d'élaboration du dossier complet de l'œuvre comprenant les plans conformes à l'exécution et les photographies des différentes étapes de la fabrication pour des fins non commerciales;
- Les taxes à la consommation.

La Ville de Nicolet prendra en charge :

- Les frais entourant le dévoilement de l'œuvre;
- L'entretien de l'œuvre.

L'artiste ou le collectif d'artistes sélectionné sera responsable de présenter une esquisse détaillée ainsi qu'un budget dont la faisabilité de la réalisation concorde avec l'échéancier fixé et les honoraires proposés. Tout dépassement de coût sera à la charge de l'artiste.

DISPOSITION D'ORDRE GÉNÉRAL

Réalisation de l'œuvre

L'artiste ou le collectif retenu signera un contrat de type clé en main avec la Ville de Nicolet, le soutien financier sera versé comme suit :

- Un premier versement représentant 75% du montant total sera versé à la signature de l'entente;

- Un deuxième versement de 25% sera versé au maximum 30 jours après la réalisation du projet.

Droits, contraintes et engagements

En déposant un dossier de candidature, l'artiste retenu garantit à la Ville de Nicolet être le titulaire des droits d'auteur et de tous les autres droits de propriété intellectuelle sur l'œuvre qu'il propose ou qu'il est l'utilisateur autorisé de tous ces droits. L'artiste conserve ses droits d'auteur sur l'esquisse qu'il présentera. Il accorde à la Ville de Nicolet une licence lui permettant de représenter ou de reproduire ladite esquisse, sous quelque forme que ce soit, à des fins de publicité, d'exposition ou d'archivage. Cette licence comprend notamment le droit d'intégrer l'image de l'esquisse au site Web de la Ville et de diffuser des photos sur les médias sociaux.

Le parc Précieux-Sang sera ouvert au public en parallèle à la réalisation de l'œuvre. L'artiste ou le collectif d'artistes s'engage à protéger le périmètre du site durant l'exécution des travaux pour le rendre sécuritaire en tout temps.

L'artiste retenu pour la réalisation de l'œuvre devra fournir une carte d'opérateur de chariots élévateurs, s'il y a lieu. L'artiste ou le collectif doit se pourvoir d'une assurance responsabilité civile à hauteur de deux millions de dollars (2 000 000 \$) pour la durée des travaux, à sa charge.

L'artiste doit être autonome dans la préparation et la réalisation de l'œuvre. La préparation de la surface et l'application d'un apprêt adéquat relèvent de la responsabilité de l'artiste et doivent être envisagées dans le budget de vingt mille (20 000 \$), taxes incluses. La compatibilité avec la surface à peindre et la qualité des produits, matériaux et méthodes de réalisation des travaux devront assurer à l'œuvre une durée de vie minimale de 10 ans dans des conditions extérieures.

À noter que le projet pourra se conclure par une inauguration.

Documentation de l'œuvre

Lorsqu'une œuvre est acquise, la Ville de Nicolet s'engage à documenter la nouvelle acquisition afin de tenir à jour un inventaire des œuvres exposées dans son installation municipale.

Le dossier d'œuvre contiendra :

1. La résolution d'acquisition du conseil municipal;
2. Le dossier de présentation de l'œuvre;
3. Le contrat d'acquisition dûment signé;
4. Le titre de propriété;
5. La fiche signalétique qui présente l'identification de l'œuvre, ses dimensions, une description physique, sa localisation, un numéro d'acquisition et une photographie;
7. Le guide d'entretien de l'œuvre;
6. Toutes publications et recherches sur l'œuvre, s'il y a lieu.

Le formulaire pour être conforme doit être dûment rempli et signé par l'artiste. Il doit spécifier toutes les informations liées à son titre de propriété ainsi que les pièces requises.

Annexe 1 : Fiche technique des pilastres

Nombre	8
Localisation	3 à l'intersection des rues Curé-Ferland et Léon-XIII 4 près de la rue du Curé-Ferland 1 près de la rue de Monseigneur-Plessis
Dimensions	Hauteur : entre 3,05 mètres et 3,30 mètres Largeur : 0,49 mètre par 0,489 mètre
Matériaux	Béton peinturé
Autres informations	Un correctif sur le béton sera réalisé par la Ville pour aplanir la surface. Les ancrages que possèdent certains pilastres pourront être coupés.









Annexe 2 : Formulaire d'identification du candidat

Titre du concours : Création et intégration d'œuvres d'art dans l'espace public parc Précieux-Sang

Nom du candidat ou des candidats :	
Nom du contact (chargé de projet) :	
Adresse (numéro, rue, ville, code postal) :	
Téléphone :	
Adresse courriel :	
Signature :	
Date :	